

## Concours du marque-page poétique

### Règlement et modalités

- **Conditions de participation :**

Tu dois avoir entre 6 et 12 ans, habiter Brunoy ou une commune voisine. Tu présentes un seul marque-page. Si tu fais partie des gagnants, merci d'être présent(e) à la remise des prix qui aura lieu à la Maison des Arts de Brunoy le **dimanche 14 avril 2019 après-midi**. Ton texte sera exposé auparavant à la médiathèque Tomi Ungerer Le nu@ge bleu à Brunoy.

- **Choix du papier**

- Utilise un **papier renforcé** (supérieur à 80 gr) blanc ou coloré et découpe-le au format **6 X 20 cm**.

- **Au recto du marque-page** (voir l'exemple)

- Ecris un poème en français correct (*n'hésite pas à te faire relire par un adulte*) à partir d'une des six poésies de **Federico Garcia Lorca** sélectionnées par l'association : voir les deux possibilités d'écriture qui te sont proposées pour chacune sur **www.eclerdesbosserons.com**.

- Tu présenteras ton texte dans le sens vertical du marque-page. Si tu l'écris à la main, fais en sorte qu'il soit bien lisible. Sinon et surtout s'il est un peu long, utilise un traitement de texte et colle ta poésie.

- Illustre ton écrit avec dessin, peinture, collage... selon tes envies.

- **Au verso du marque-page** (voir l'exemple)

- Reporte la poésie originale de F. Garcia Lorca au stylo ou feutre fin ou avec un traitement de texte.

- Illustre-la également si tu le souhaites.

- Garde un espace pour écrire lisiblement tes nom-prénom-âge et adresse.

- Dans un autre espace, demande à l'un de tes parents (ou à ton responsable légal) de rajouter ses mail - téléphone et signature.

👉 Cette signature est importante car c'est une **autorisation parentale**. Elle vaut accord pour ta participation, l'utilisation de ta poésie sur les sites de la Ville et de L' « ECLER » des Bosserons ainsi que de ton image si tu étais pris(e) en photo.

- **Envoi du marque-page**

Fais parvenir ton marque-page par courrier à l'association **L' « ECLER » des Bosserons** - 47 Bis avenue des Acacias 91800 Brunoy **avant le 15 mars 2019**.

Un mail confirmant la réception du marque-page sera adressé à l'adulte dont les coordonnées auront été indiquées.